



Bulletin Municipal

N°
45



Place de la Forge



Le bourg de Vebret

Juillet 2018

Mairie : 5 place de la Forge - 15240 VEBRET.

Tél : 04 71 40 20 86 – Fax : 09 70 32 28 79

mairie@vebret.fr - <http://www.vebret.fr>

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : - **LES NOUVEAUX HORAIRES** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 09 70 32 28 79

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis et sur rendez-vous.

Bibliothèque à la mairie : dépôt de livres de la bibliothèque Centrale de Prêts du Cantal.

- École au bourg : Tél. : 04 71 40 23 77.
- Communauté de Communes Sumène-Artense à Saignes : Tél. : 04 71 40 62 66.
- Service des Eaux et Assainissement (SIDRE du Font-Marilhou) : Tél. : 04 71 40 81 20
- Urgence dépannage Enedis (ex E.R.D.F.) : Tél. : 09 72 67 50 15. (appel non surtaxé)

- Déchetterie : Zone D'activités Du Ruisseau Perdu (Route de Madic) 19110 BORT-LES-ORGUES
Tél: 05.55.96.78.44 E-mail: system.bortartense@orange.fr

- HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE:

	Période du 1er Mars au 31 Octobre		Période du 1er Novembre au 28 Février	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Mardi	Fermeture hebdomadaire		Fermeture hebdomadaire	
Mercredi, Jeudi & Vendredi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h30	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00

Solution mots croisés grille n°44

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	P	E	N	S	I	O	N	N	E	R	A
II	A	M	I	A	B	L	E		R	A	M
III	N	E	V	R	I	T	E		O	P	E
IV	T	R	A	I	S			E	D	E	N
V	O	I	L			A	R	R	E	T	A
VI	U	T		N	O	N	N	E		A	G
VII	F	E	C	O	N	D			A	S	E
VIII	L		H	U		E	A	U		S	M
IX	A	T	A	V	I	S	M	E		E	E
X	R	I	M	E	S		I		D		N
XI	D	E	P	L	O	I	E	M	E	N	T

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

<http://www.vebret.fr/vie-municipale/bulletin-municipal/>

La richesse du contenu du site (adresse : <http://www.vebret.fr>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.



Le mot du Maire

Des pages se tournent ...

Le 15 juin 2018, j'assistais tristement à la dissolution de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Vebret.

Ce bulletin municipal est l'occasion pour moi de remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans cette association pour que ne soient jamais oubliés les malheurs que provoque la guerre.

Je tiens à remercier plus particulièrement M. Jean-Pierre MALBEC, son désormais ancien président, pour toute l'énergie qu'il a consacrée à cette association.

A travers M. MALBEC, c'est l'ensemble des bénévoles des associations de Vebret que je souhaite mettre à l'honneur. A une époque où les gens se recentrent soit disant sur eux, il est important de constater qu'il existe des personnes qui donnent de leurs temps gracieusement.

Merci à Annick Poigneau, présidente du Comité d'Animation, à Murièle Hezard, présidente de l'ACCA, Marie Agostini, Présidente de l'Amicale des Parents d'Elèves, Maurice Lemmet, président des Diables Bleus, Eric Gilbaud et Sébastien Grégoire, nouveaux présidents de l'ESVY et à tous les membres des associations de Vebret.

Merci également à Nicolas Pons, qui après 8 années comme président de l'ESVY a choisi de céder sa place.

Fabrice MEUNIER

Sommaire

2	<i>Renseignements utiles</i>	2	<i>Solution mots croisés</i>	3	<i>Mot du Maire</i>
4	<i>Les hortensias (Eliane)</i>	6	<i>Services CCSA</i>	7	<i>Invitation M. Wafaa</i>
8	<i>Pacs en mairie</i>	9	<i>Syndicat SCoT</i>	10	<i>Présence verte</i>
11	<i>Présentation budget</i>	13	<i>Achat camion et tentes</i>	13	<i>Numéros rues et villages</i>
14	<i>Travaux Sumenat</i>	14	<i>Complexe touristique du Bourg</i>	15	<i>Les NAP</i>
16	<i>Encombrants - recyclage</i>	17	<i>Démographie</i>	18	<i>Conseil municipal du 13/10/17</i>
20	<i>Conseil municipal du 12/01/18</i>	21	<i>Conseil municipal du 02/06/18</i>	22	<i>Conseil municipal du 23/03/18</i>
26	<i>Travaux réalisés</i>	27	<i>Anciens Combattants & ESVY</i>	28	<i>Comité d'animation et de loisirs</i>
30	<i>Les Diables Bleus</i>	31	<i>Patrimoine : les croix du Cantal</i>	34	<i>Jeux</i>

Publication municipale - Documentation et articles : Mairie de Vebret et responsables des associations.

Mise en page : Denis Letemplier

Imprimé par nos soins.

La page d'Éliane

LES HYDRANGEA OU HORTENSIAS

L'arbuste que nous appelons « hortensia » est un Hydrangea baptisé par le botaniste, Philippe Commerson au XVIIIème siècle.

Les hydrangeas sont des arbustes originaires des pays du Soleil Levant, (Chine, Japon, Corée, Birmanie) dont les fleurs bleues, roses ou blanches sont regroupées en grosses inflorescences. Les couleurs peuvent varier selon la nature du sol. Il existe, également, plusieurs espèces d'hydrangea d'origine américaine.



L'Hydrangea macrophylla ou hortensia des jardins est une plante horticole dénommée hortensia, à grosses boules ou grosses têtes ; c'est celui que l'on peut rencontrer dans tous les jardins. Il fleurit à partir des bourgeons de l'année précédente.



En février- mars, vous pouvez enlever les branches et les fleurs sèches. Si vous ne taillez pas, vous aurez des fleurs, mais plus petites. Ne coupez pas trop, car vous n'aurez plus de fleurs pendant 1 an voire plus.

Quelques espèces et variétés originales.

Hydrangea arborescens (hauteur 1 à 2m)

Arbuste vigoureux à croissance rapide, il est l'aubaine des balcons.

Ses énormes ombelles blanches durent tout l'été.

Il peut être cultivé en pot sur le balcon, dans un très grand bac.

Il peut être taillé en fin d'hiver et fleurir en été car les fleurs se forment sur le bois de l'année. Sa grande rusticité permet même de l'installer en montagne.

Hydrangea pétiolaris (hauteur 5 à 10m)

Cet hortensia grimpant n'aime pas la sécheresse, il tolère tous les types de sol. Il peut s'accrocher partout, c'est un excellent couvre-sol.

Les fleurs nectarifères, délicatement parfumées s'épanouissent en mai-juin, elles durent pendant plusieurs semaines.

Si vous souhaitez le tailler, il vaut mieux le faire juste après la floraison.



Hydrangea quercifolia, à feuilles de chêne (hauteur 1,5m à 2m)

Il est différent des autres, ses feuilles tiennent longtemps avant de tomber. Elles se colorent de rouge et de pourpre dès septembre. Ses fleurs en grappes passent du blanc au vert amande et sèchent dans les tons de vieux rose.

Il se plaît à l'ombre, ne craint pas le calcaire et se taille peu. Si vous le taillez, vous compromettez la floraison estivale car il fleurit sur le bois de l'année précédente.

Hydrangea à tête plate ou « bonnet de dentelle » (hauteur 2m à 3m).

Les fleurs se présentent en belles soucoupes ciselées bleues, roses ou blanches de 5 à 25 cm de diamètre. Il aime une exposition ombragée, un sol frais, non calcaire.

L'hydrangea paniculata (aux panicules allongées) (hauteur 1,5m à 2m)

Arbuste à croissance rapide, ses fleurs évoquent celle du lilas. Elles sont blanches ou roses, attirent les papillons et s'épanouissent de juin à septembre. Il peut être cultivé en pot sur le balcon, dans un très grand bac.

Réservez-le plutôt à la pleine terre.

Vous pouvez le recéper, c'est à dire le tailler sévèrement, de 30 à 50 cm du sol.

La plantation

Astuce : Si vous avez reçu en cadeau, un hortensia en hiver ou au printemps, profitez- en dans la maison, arrosez-le bien. Coupez les inflorescences fanées au-dessus de 2 yeux. Replantez-le à mi-ombre, dans une terre sableuse, apportez de la terre de bruyère. Plantez-le après avoir bien arrosé la motte. Elle ne doit plus faire de bulles, quand vous la sortez de l'eau.

Si vous souhaitez le voir refleurir, ne le jetez pas, installez-le au jardin, dès la fin des gelées, mi-mai. Il ne refleurira peut-être pas cette année, mais dans deux ans.

Le bouturage

Il se pratique d'avril à septembre, sur les pousses d'extrémité n'ayant pas fleuri. On peut préparer la bouture en retaillant la bouture sous une paire de feuilles ensuite, les supprimer et recouper les 2/3 des feuilles restantes. La bouture doit faire environ 8 à 10 cm de hauteur. On peut tremper la base dans une poudre d'hormones de bouturage. Repiquez dans un mélange de sable et de tourbe humide. Arrosez délicatement et mettre à l'ombre.

Le nettoyage des hortensias.

Pensez à désinfecter votre sécateur à l'alcool à brûler ou à 60°, car c'est par lui que vous pouvez transmettre des virus, provoquant la chute des feuilles.

Vous pouvez raccourcir les branches ayant fleuri l'an dernier, surtout si l'arbuste est faible, mais ne touchez pas à celles qui ont poussé l'an dernier. Ce sont elles qui vont fleurir cette année.

Taillez toujours au-dessus d'une paire de bourgeons.

Certains hortensias sont devenus trop compacts, vous pouvez rabattre les branches les plus vieilles à quelques centimètres de leur pied au-dessus de bourgeons bien formés et vigoureux.

Si les branches sont trop âgées et fleurissent mal, elles empêchent l'air et la lumière de pénétrer au cœur de la plante.

Cette taille doit se faire tous les 4 à 5 ans.

Conseil :

Dans les régions froides, il vaut mieux conserver les têtes d'hortensia. Elles protègent les futurs bourgeons des gelées, empêchent le pourrissement des tiges coupées et participent au décor hivernal du jardin, surtout quand elles sont couvertes de givre.

Quelques maladies.

Ils sont fréquemment attaqués par **les cochenilles** qui épuisent les arbustes par leurs piqûres incessantes, ce qui favorise l'apparition de la fumagine (sorte de charbon purulent) sur les tiges et les feuillages. Un traitement doit être effectué de manière systématique.

Les hortensias qui présentent une décoloration du feuillage souffrent de **chlorose**, carence due à la présence de calcaire dans le sol. Arrosez les plantes carencées avec du chélate de fer.

Les feuilles présentant des taches brun sombre avec des stries concentriques se flétrissent et chutent prématurément. Ce sont les fruits d'un **champignon microscopique, l'ascochyta**. Il se développe dans les endroits confinés et humides. Les feuilles sont à brûler systématiquement.

Les tiges ainsi que les boutons et les feuilles qui pourrissent sont dues à un champignon microscopique, **le botrytis cinerea**. Pulvérisez un fongicide. Renouvelez le traitement toutes les 3 semaines et coupez et éliminez les organes malades.



Conseil : Pour avoir un **hortensia bleu**, vous pouvez piler des **ardoises** dans le trou de plantation, ne pas arroser à l'eau calcaire. Le **sulfate d'aluminium** stimule bien la coloration.

Où les voir.

Circuit des hortensias -Le lac au Duc à Ploërmel-56800

Unique en France, le circuit des hortensias offre aux visiteurs les plus beaux spécimens de la plante, symbole de la Bretagne, plus de 1900 hydrangeas, plus de 510 variétés.

Jardin Shamrock, jardin privé à Varangéville Sur Mer-76

Jardin de Cadiot -Carlux -24370

Pour avoir de beaux hortensias, plongez-vous dans le livre de Corinne Mallet » les hortensias » Editions Rustica ».



Services à la personne

Transport, repas, logements...en Sumène-Artense

Dans le cadre de ses compétences facultatives et face à certaines carences locales, les élus de la CCSA ont décidé de prendre en charge différents services à la personne. Les agents de la Communauté de Communes interviennent actuellement dans plusieurs domaines.



LE TRANSPORT SCOLAIRE

Organisation du transport des élèves du collège, et des écoles primaires et maternelles



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Livraison de repas à destination des personnes âgées ou en difficultés



LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, la MSAP articule présence humaine et outils numériques.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Renseignements, informations, ateliers, rencontre...

Contacts

Services Techniques

M. Nicolas HURTEBIS

21 rue du Calalet – 15240 SAIGNES

Tél : 04 71 40 62 66

Fax : 04 71 40 50 82

Pour bénéficier de ce service et pour tous renseignements complémentaires

Communauté de Communes Sumène Artense

21 rue du Calalet – 15240 Saignes

Tél : 04 71 40 62 66

Fax : 04 71 40 50 82

Contact

Maison de Services au Public de Sumène Artense

4, rue du Docteur Basset
15210 YDES

Tél : 04 71 40 87 31

Contact

ADMR

Relais Petite Enfance Sumène Artense
8 place de la Poste – 15240 Saignes

Tél : 04 71 40 65 21

Portable: 06 40 07 21 39

Invitation

Bonjour

J'ai le plaisir d'offrir aux membres de la communauté de Vebret l'accès à mon terrain de golf spécial chez moi à Prunet Bas.

Les personnes intéressées par la pratique ou l'apprentissage du golf pourront l'utiliser.

Tous les équipements sont disponibles pour des joueurs droitiers ou gauchers ; et c'est gratuit. Il suffit de me contacter pour coordonner la date et l'heure.

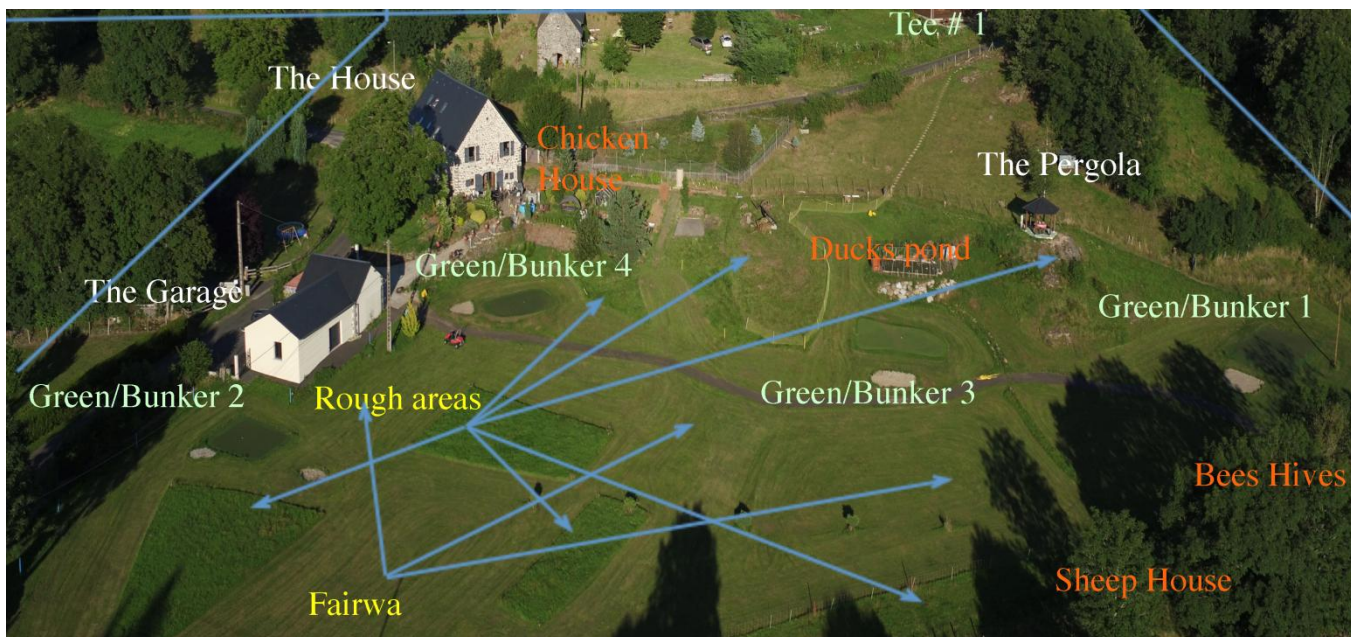
Boff Wafaa
 Mobile : 06 75 59 99 02 /
 E.Mail : boff@orange.fr

MASHALLAH MINI GOLF COURSE

- Rough
- Water
- Bunker
- Green
- Tee
- Fairway
- Hole #
- Min. Dis.
- Stones
- Gravles



**9 HOLES
PAR 35**



Deux chaumières du Cantal

Pacs : en mairie à partir du 1er novembre 2017

Publié le 31 octobre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Illustration 1 Crédits : © Richard Villalon - Fotolia.com

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

À savoir :

Pour certaines communes (Beauvais, Condom, Draguignan, Épinal, Limoges, Saint-Denis, Toulon...), un téléservice permettant de déposer en ligne son dossier de Pacs sera accessible à partir du 3 novembre 2017.

Rappel :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Textes de référence

- [Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/11/18/JUSX1515639L/jo/texte)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/11/18/JUSX1515639L/jo/texte>
- [Décret relatif aux pactes civils de solidarité](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/JUSC1703741D/jo/texte)
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/6/JUSC1703741D/jo/texte>

Et aussi

- [Pacte civil de solidarité \(Pacs\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144)
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

Pour en savoir plus

- [J21 : la loi de modernisation de la justice entre en vigueur](http://www.justice.gouv.fr/modernisation-de-la-justice-du-21e-siecle-12563/j21-la-loi-de-modernisation-de-la-justice-entre-en-vigueur-29468.html) <http://www.justice.gouv.fr/modernisation-de-la-justice-du-21e-siecle-12563/j21-la-loi-de-modernisation-de-la-justice-entre-en-vigueur-29468.html>
Ministère chargé de la justice



Edito du Président

Le Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne et les 4 communautés de communes qu'il fédère (pays Gentiane, pays de Mauriac, pays de Salers et Sumène Artense), se sont engagés dans l'**élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

C'est un outil de planification de référence pour notre territoire. Il en donnera les **orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme pour les 20 ans à venir**.

Le SCoT correspond d'abord à une ambition, celle de dessiner un projet répondant aux besoins exprimés par les habitants, les entreprises, et toutes les forces vives du Haut Cantal Dordogne.

Il faut que dans nos communes, **habiter, travailler, se déplacer**, soient rendus plus faciles pour chacun tout en préservant pour les générations futures les ressources et le patrimoine que nous avons en commun. Il s'agit de maintenir l'attractivité économique et résidentielle des villes, de nos bourgs et des campagnes. Il convient aussi de prévoir les besoins en logements, en équipements, en infrastructures, en foncier économique.

Avec l'implication de l'ensemble des élus et des acteurs locaux, nous pourrons écrire un **document d'urbanisme adapté au caractère rural et aux particularités de notre pays de montagne**.

Il convient de saisir cette opportunité et nous voulons **vous associer à ce travail**.

Nous avons créé cette **lettre d'information**, un **site internet**, et organiserons des réunions publiques pour vous permettre **de suivre et de participer à l'élaboration du SCoT**, dans un esprit de **transparence et d'accessibilité** au plus grand nombre. Car c'est **ensemble** que nous devons définir les objectifs d'un développement équilibré et durable pour ce territoire : pour nous et surtout pour les **générations suivantes**.

Merci à tous ceux qui voudront bien participer à son élaboration.

Marc Maisonneuve
Président du Syndicat Mixte

1

Lettre info'SCoT Haut Cantal Dordogne / n°1 - Septembre 2017

Et les habitants ?

Parce que le SCoT aura un impact sur le quotidien des habitants, à moyen et long termes, il apparaît indispensable de les associer à la démarche d'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir du territoire. Ainsi, le syndicat mixte met en place un dispositif de concertation accessible à tous :

- Mise à disposition de documents d'étape sur son site internet et au format papier à son siège (voir coordonnées en bas de la page) ;
- Informations sur l'état d'avancement dans les six « lettres info' SCoT » et dans la presse locale ;
- Association à la démarche des associations ou personnes morales qui en font la demande ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Organisation d'une enquête publique avant approbation du document.

Tous les moyens sont donc mis en oeuvre pour que chacun puisse donner son avis sur le projet de SCoT, tout au long de son élaboration. **Vous avez la parole !**

Le SCoT en quelques chiffres...

- 67 communes
- 4 communautés de communes
- 29 872 habitants en 2013 (INSEE)
- 23 537 logements en 2013 (INSEE)
- 2 partenaires financiers : l'Etat et le Conseil Départemental participent au financement des études

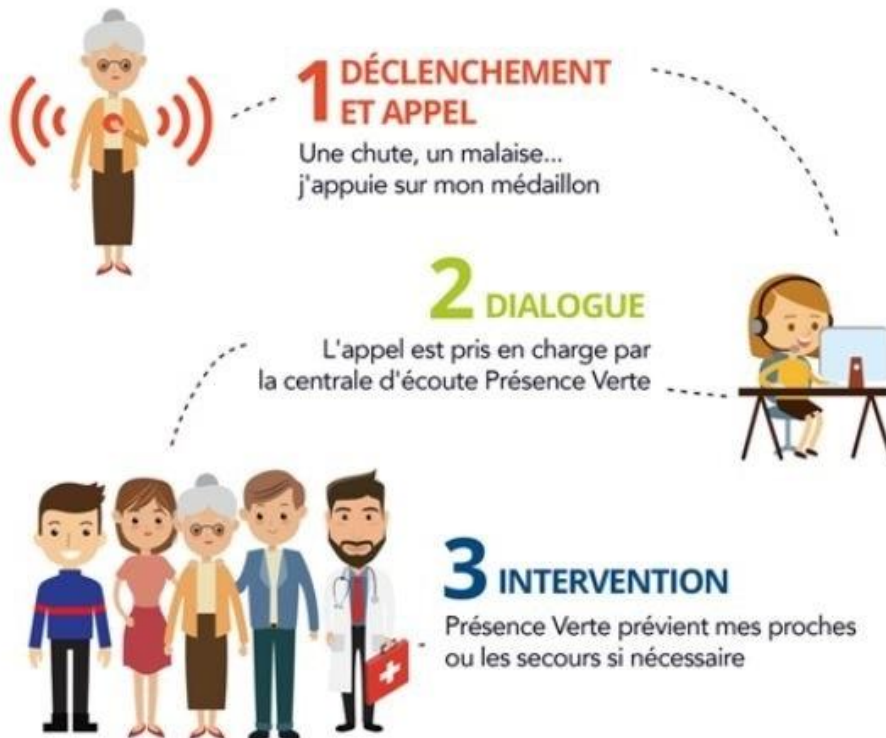
Contact/Informations

Pierre FLEURANT
Chargé de mission SCoT

Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne
Parc d'activités Sumène Artense
Pépinière d'entreprises
15 210 YDES

04.71.67.45.12
scot.hcd@orange.fr

● Toujours plus d'infos sur le site **www.scot-hcd.fr**
Toutes les actualités, documents, cartes et dates clés du projet sont consultables en ligne.



Le contexte du vieillissement est essentiel. Et si la solution Présence Verte est un tel succès, c'est bien que notre service ne repose pas sur le seul service de téléassistance mais aussi sur une écoute et une vraie proximité. Présence Verte, solution de téléassistance proche de vous... et de chez vous ! La téléassistance, c'est vrai, est rentrée dans les mœurs des Français : bracelet ou collier muni d'un bouton d'appel à presser en cas de problème... Les seniors en ont soit entendu parler ou encore en sont pourvus eux-mêmes. En fait, la question se pose souvent pour préserver leur autonomie ou la vie à leur domicile à partir d'un certain âge ou encore lorsqu'un petit incident est survenu mettant leurs proches en alerte.

Comment souscrire à Présence Verte ?

<p>Numéro Cristal 09 69 39 38 38 Présence Verte Auvergne Téléassistance 20 avenue Meunier 03000 Moulins Du lundi au jeudi de 8h15 à 17h. Le vendredi de 8h15 à 16h.</p>	<p><u>Pôle Technique :</u> 9 rue Jean de Bonnefon 15000 AURILLAC – 04 71 64 48 53</p>	<p><u>Pôle Administratif :</u> 20 avenue Meunier 03000 MOULINS – 04 70 35 35 47</p>
	<p>https://Site internet : presenceverte.fr/</p>	

Tarif mensuel: A partir de 24 € pour le matériel classique raccordé sur une ligne téléphonique classique RTC et 28 € pour un matériel GSM GPRS en l'absence de ligne RTC ou si présence de ligne Internet. (Des prises en charges sur l'abonnement mensuel et sur les frais d'installations sont possibles).

Offres supplémentaires : Matériel de géolocalisation, Détecteur de chute, Boîte à clé, Détecteur de fumée communiquant à la centrale d'écoute....

Les personnes intéressées peuvent contacter la Mairie qui prend en charge les frais d'installation.

Infos municipales

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018

Commune de VEBRET

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2018 a été voté le 23 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 521 456 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 333 554 euros.

Les salaires représentent 45 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux 176 947 € pour 2017, prévision 2018 : 175 000 € + le reversement de la fiscalité de la Communauté de Communes Sumène Artense.

Les dotations versées par l'Etat : 125 706 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

En 2016 : 38 700 €

En 2017 : 35 014 €

En 2018 : 33 850 € prévus

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	102 150 €	Excédent brut reporté	434 713 €
Dépenses de personnel	151 750 €	Recettes des services	33 850 €
Autres dépenses de gestion courante	57 700 €	Impôts et taxes	296 235 €
Dépenses financières	2 500 €	Dotations et participations	152 371 €
Dépenses exceptionnelles	300 €	Autres recettes de gestion courante	26 000 €
Autres dépenses	9 154 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	10 000 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles	333 554 €	Autres recettes	13 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 577 €	Total recettes réelles	956 169 €
Virement à la section d'investissement	616 038 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	956 169 €	Total général	956 169 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux concernant les ménages pour 2018:

- . Taxe d'habitation 17.31 %
- . Taxe foncière sur le bâti 12.47 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 99.08 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 175 000 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 88 761 € soit une baisse de 279 € par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	138 937€	Virement de la section de fonctionnement	616 038 €
Remboursement d'emprunts	11 704 €	FCTVA	120 000 €
Travaux de bâtiments	166 154 €	Mise en réserves	83 536 €
Travaux de voirie	174 881 €	Subventions années antérieures	162 264 €
Autres travaux	52 350 €	Taxe aménagement	
Autres dépenses	10 000 €	Subventions	41 810 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	0 €
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	6 577 €
Total général	554 026 €	Total général	1 030 225 €

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement du bourg 2017	63 881 €	- Eco quartier	10 000 €
- Eglise	2 700 €	- Salle polyvalente	129 560 €
- Véhicule service technique	17 350 €	- Voirie Couzan/Lavergne	80 000 €
- Maison Mouty Rispal 2017	14 354 €	- Cimetière	10 000 €
- Mobilier/Matériel	5 000 €	- Bâtiments communaux	19 540 €
- Village de Sumenat 2017	31 000 €	- Adressage	10 000 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- autres : 41 810 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses :	Solde investissement :	138 937 €	- Recettes :	crédits reportés 2017 :	158 964 €
	crédits reportés 2017 :	103 563 €		nouveaux crédits :	248 646 €
	nouveaux crédits :	311 525 €		virement fonctionnement	622 615 €
	TOTAL :	554 025 €		TOTAL :	1 030 225 €

b) Principaux ratios (les chiffres sont exprimés en euros par habitant)

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :	650 € / h
Recettes réelles de fonctionnement par habitant :	1 022 € / h
Produits des impôts directs :	341 € / h
Investissement	809 € / h
Subventions	391 € / h
Remb. dette	23 € / h

c) Etat de la dette

Au 01/01/2018 le capital restant à rembourser était de 85 772 € soit 167 €/h et il sera de 75 068 € au 31/12/2018.

Fait à Vebret, le 23 mars 2018

Le Maire,

Fabrice MEUNIER

Achat d'un camion



Le Conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition d'un nouveau camion pour le service technique.

L'ancien camion était en très mauvais état et ne pouvant plus passer les contrôles lui permettant de circuler. Compte tenu du montant très élevé de sa remise en état, il était plus simple de racheter un nouveau véhicule.

Depuis le début de l'année, les cantonniers roulent avec un Renault Maxity qui devrait leur servir pour de nombreuses années.

Tentes de réception



Afin de développer encore un peu plus la salle des fêtes de notre commune, deux chapiteaux ont été achetés par la commune.

Un chapiteau mesure 6 m x 12 m et peut accueillir 72 personnes assises. Ils seront installés à l'arrière de salle. Ils seront proposés à la location et mis à disposition des associations lors des festivités réalisées dans le parc de la salle des fêtes.

Numéros et Rues

L'installation des numéros de rue a été réalisée en ce début d'année par le service technique. Pour l'instant seuls les villages ont bénéficiés de ce service.

Dés la réception des plaques de rues, les cantonniers réaliseront la même opération pour Cheyssac, Couchal et le Bourg.



Panneaux villages

Une grande partie des villages de la commune ne sont pas dotés de panneaux indiquant l'entrée du village. Pour ceux qui le sont, les panneaux installés sont souvent en très mauvais état.

Il a donc été décidé de continuer le programme de signalisation en 2018 et 2019.

Un diagnostic de l'existant a été réalisé, de nouveaux panneaux seront installés.

Travaux de Sumenat

Prévus en 2017, les travaux du village de Sumenat seront réalisés en 2018.

Les travaux étaient liés à la finalisation d'un échange de terrain entre la commune et des habitants de Sumenat. Cet échange acté, les travaux commenceront au mois de juin par l'enfouissement des réseaux. La réalisation d'un enrobé dans l'ensemble du village suivra.

Un espace public sera créé avec l'installation de banc afin de permettre aux habitants de Sumenat et à toutes personnes de se rencontrer.

Complexe touristique du bourg

Le complexe touristique du bourg qui comprend la salle polyvalente, les gîtes, la salle des associations et la salle de votes a été réalisé il y a une vingtaine d'années.



Ce bâtiment, situé en plein cœur du bourg, fait la fierté de tous. En même temps que l'aménagement du bourg, l'ensemble des accès ont été réaménagés l'an passé.

Depuis sa construction aucun travaux importants n'ont été fait. Malgré l'excellent travail réalisé à l'époque certaines parties commencent à souffrir du temps passé.

Le conseil municipal a donc décidé d'effectuer des travaux. L'ensemble des menuiseries est en cours de changement. La salle des associations sera en grande partie refaite. Une cuisine sera créée permettant de valoriser encore plus ce complexe. La salle des fêtes sera repeinte dans des couleurs plus actuelles.

Changement des menuiseries

Dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie, le conseil municipal a décidé de changer la totalité des menuiseries du complexe touristique.

La première tranche a été réalisée en novembre 2017, trois portes fenêtres ont été changées.



Salle des associations



Salle des associations



Chaufferie

La deuxième tranche a été effectuée en juin. Vingt fenêtres ou portes fenêtres en aluminium ont été installées.

Nouvelle cuisine

Afin d'offrir de nouvelles possibilités de location, une cuisine sera créée dans le complexe touristique dotée de tous les équipements nécessaires, lave vaisselle, frigo, congélateur, four mixte, plaques de cuisson.

L'implantation exacte de cette nouvelle pièce n'est pas encore arrêtée.

Rénovation de la salle des associations

Compte tenu de l'état de vétusté de la salle des associations, il était grand temps de la rafraîchir.

Cette salle mise à la disposition des associations de la commune, ou louée pour des manifestations privées, va subir des travaux importants. Le bar sera changé, un carrelage sera posé. Le plafond ainsi que les murs seront pour partie refaits et bénéficieront d'un traitement plus actuel.

Ça bouge à l'école...

L'aménagement des horaires (3/4 heures par jour) dans le cadre des **Nouvelles Activités Périscolaires** mis en place en septembre 2017 ont donné entière satisfaction. Les enfants ont désormais le choix de participer ou pas (sans inscription) aux activités proposées. Ponctuellement durant 10 séances, ils ont finalisé la fresque sous le préau de l'école avec l'aide de l'animatrice Géraldine Papon.



Une nouvelle activité sera proposée au cours de la prochaine année scolaire.



Les deux enseignantes ont souhaité inscrire l'école de Vebret au programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Dans ce cadre, un apiscopie a été installé dans la salle d'activité pour découvrir au quotidien la vie d'une ruche. Un jardin pédagogique a été créé avec la classe de maternelle pour permettre d'aborder avec les enfants diverses thématiques autour de la biodiversité (connaissance des espèces végétales, cycle de vie, gestion de l'eau, compostage, gestion des déchets...)

42 ELEVES, ATTENTION DANGER

L'effectif de l'école pour la rentrée de septembre sera de 42 élèves, pour mémoire ils étaient 52 élèves en juin 2018. Ce constat nous interpelle et nous conforte dans les aménagements que nous avons mis en place à l'image de l'instauration de deux services à la cantine pour le bien être des plus petits. Déjà très bas, les tarifs de la cantine restent inchangés depuis 2014 (2,35 euros). Les NAP demeurent gratuites. Les horaires d'ouverture pour la garderie sont de 7h15 à 18 h.

Qu'on se le dise l'accueil de nouveaux élèves constitue une priorité pour maintenir le nombre de classes.

Valérie Juillard

ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu **lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 août 2018**.

Les personnes intéressées par ce service doivent impérativement se faire inscrire en mairie, au 04.71.40.20.86 avant le **mardi 7 août 2018 à 12h00**.

Il est demandé de trier en séparant ferraille, bois, autres déchets. Les pneus sont interdits.

Si ces prescriptions ne sont pas respectées, l'enlèvement ne pourra pas être fait.

Point de recyclage : Nous avons prévu le retour du point de collecte dans le bourg sur la route de la Barrerie. Nous conserverons en lieu et place celui du cimetière en y apportant quelques aménagements esthétiques.

Il est rappelé que le dépôt d'ordures sauvages est interdit.

Des containers individuels ont été fournis par la Communauté de Communes Sumène Artense. La déchetterie du Ruisseau Perdu permet de déposer la majorité des autres déchets pour qu'ils soient recyclés ou dépollués.



La déchetterie (route en direction de Madic)

Borne d'accès Internet gratuit au bourg.



La borne WIFI, installée au Bourg par la Mairie, est opérationnelle. Elle permet d'accéder gratuitement à Internet sur la **place de la Forge** et dans la **salle polyvalente**.

La connexion est très simple. Elle ne nécessite pas d'entrer une identification mais il faut savoir, conformément aux obligations réglementaires, que le fournisseur d'accès garde les adresses IP ayant utilisé cette borne pendant un an (lutte contre la cybercriminalité, téléchargement illégal, et consultation de sites tendancieux (pédophilie, haine raciale, terrorisme...)).

DÉMOGRAPHIE

Au début de l'année 2018, La liste électorale de Vebret comprend 205 électeurs et 221 électrices.

Naissances :

- le 03 avril 2017 Maël LAREZE fils de Damien LAREZE et Christelle GRAVIER - Les Champagnadoux.
- le 08 juillet 2017 Laël ROCHE et Léonie ROCHE enfants de Lionel ROCHE et Laetitia MEYNIE - Les Lempradets.
- le 21 décembre 2017 Julie RIBE fille de Florian RIBE et Cécile FOUILLOUX - Le Bourg.
- le 8 février 2018 Noéline MEUNIER fille de Fabrice MEUNIER et Mathilde COUT - Les Champagnadoux.
- le 12 mars 2018 Noé MARTIN fils de Clément MARTIN et Sophie GUILBAUD - Prunet-Bas.
- le 12 juillet 2018 Gabin DE SOUSA fils de Pierre-Alexis DE SOUSA et Sophie CONRI - Prunet-Haut

Décès :

- Début avril 2017, Monsieur Jean-Claude-RIVIERE de Champassis
- le 15 juin 2017 Jean-Claude DURAND à Clermont-Ferrand
- le 06 septembre 2017 Madame Odette DUFAYET à Bort les Orgues
- le 15 septembre 2017 Madame Léone BOUTAREL à Saignes
- le 02 décembre 2017, Madame Marguerite LASSUDRIE née CAULUS à Bort les Orgues
- le 06 décembre 2017 Monsieur Dominique PRADAL à Riom (63)
- le 22 décembre 2017, Monsieur Julien GUITTARD à Ydes
- le 28 février 2018, Monsieur Pierre VEYSSIER à Aurillac
- le 31 mars 2018, Madame Yvonne SERRE à Mauriac
- le 22 avril 2018, Madame Marie-José PRADAL épouse BRUEL à Riom-es-Montagnes
- le 02 mai 2018, Monsieur Bernard TEIL à Champs-sur-Tarentaine
- le 07 juin 2018, Madame Marie GROLIER à Aurillac
- le 06 juillet 2018, Madame Josette PEYTHIEU épouse FERIF à Bort-les-Orgues

Mariages :

- le 05 mai 2018 Madame Laëtitia MEYNIE et Monsieur Lionel ROCHE,
- le 23 juin 2018 Madame Sandrine CHAUFFOUR et Monsieur Arnaud MOREAU,
- le 30 juin 2018 Madame Sophie GUILBAUD et Monsieur Clément MARTIN.

Anniversaires de Mariages

Comme chaque année, les membres du CCAS ont organisé le repas de fin d'année des aînés. A cette occasion, trois couples ont été mis à l'honneur :



Marie-Noëlle et Bernard SALESSE qui se sont mariés le 16/07/1977 et fêtaient leurs noces d'Emeraude,



Georgette et Roger CHASTANG dont le mariage a eu lieu le 14/01/1967, pour leurs noces d'Or,



Louis BROCS, (en compagnie de Fabrice Meunier), marié à Paulette BROCS depuis le 22/06/1957, pour leurs noces de diamant.

Félicitations à eux.

Les réunions du Conseil municipal

Le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://www.vebret.fr/vie-municipale/reunions-cm/>

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 13 octobre 2017 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice Secrétaire de la séance: Philippe DAUPHIN. (Séance levée à 01h15).

Tous présents sauf M. Alexandre Forestier, procuration à M. Fabrice MEUNIER et Mme Bernadette SEINCE procuration à Mme Valérie JUILLARD. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est approuvé.

Attribution appartement du bas de la maison de La Totte à Monsieur DEVAUX Jean.

Approbation du rapport annuel 2017 de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) instaurant la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la Communauté de Communes Sumène Artense pour l'élaboration, l'approbation, le suivi et la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique, portuaire ou aéroportuaire, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités

Exposé des motifs :

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que les Communautés de Communes exercent de plein droit, en lieu et place des communes la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Il en résulte que les 3 zones d'activités économiques situées sur le territoire de la Communauté de Communes relèvent désormais de la compétence de la CCSA (Deux situées à Lanobre et une à Ydes).

En principe, les biens et services communaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées sont obligatoirement mis à disposition de l'EPCI à titre gratuit (art. L.1321-1 et L.1321-2 du CGCT).

Toutefois, un cadre réglementaire dérogatoire s'applique pour les zones d'activités économiques avec un transfert en pleine propriété (article 5211-5 III du CGCT).

L'attribution de compensation n'est pas affectée par ce transfert et l'intervention de la CLECT n'est pas requise. Les conditions financières et patrimoniales sont définies librement par délibérations concordantes de la CCSA et de la majorité qualifiée des Communes membres.

Il est proposé de retenir les conditions financières et patrimoniales suivantes :

Commune de Lanobre :

- Zone Commerciale du Péage : Le Conseil Communautaire a dû délibérer en urgence le 14 février 2017 concernant les modalités de transfert de cette Zone Commerciale puisque les travaux étaient en cours et qu'il était nécessaire d'assurer la continuité du marché. Un procès-verbal contradictoire reprenant les conditions financières associées à la réalisation du projet : marché en cours, devis signés, acquisition des terrains, recettes attendues. Il retrace également les dépenses et recettes réalisées sur l'année 2016 par la Commune de Lanobre. Un second procès-verbal sera établi à l'issue de l'opération pour faire ressortir le bilan définitif. Le résultat définitif de l'aménagement de la Zone Commerciale du Péage donnera lieu à un fonds de concours de la Commune de Lanobre à la CCSA (évalué provisoirement à 196 840 € sur le budget 2017) – Délibérations N°01/2017, N°02/2017 et N°03/2017 du 14 février 2017.

- Zone d'Aménagement Concerté de Larnié (Terrains nus- aucun aménagement effectué). Lors de la sortie de la Commune de Lanobre de la Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois, seul le coût d'acquisition des terrains a été inclus dans les transferts de l'actif et du passif. C'est cette évaluation financière qui sera prise en compte pour évaluer le coût du transfert des terrains concernés de la Commune de Lanobre à la CCSA (103 478,35 €).

Commune d'Ydes :

Zone Artisanale Nord : État des lieux

Deux lots sont à vendre : un bornage est en cours pour délimiter ces lots et leur superficie. Le transfert de pleine propriété de ces deux lots se fera dans les conditions suivantes :

- L'évaluation du prix de cession : euro symbolique avec reprise de l'emprunt affecté.

L'emprunt affecté à l'aménagement de ces deux lots d'un montant de 200 000 € a été réalisé en mars 2009. Au 31 décembre 2017, il restera à transférer trois années d'annuités pour un capital d'un montant de 49 999,88 € (montant total à la charge de la CCSA 54 127,35 € soit 49 999,88 € de capital et 4 127,47 € d'intérêts).

- La voirie d'accès à ces deux lots (point de départ à hauteur du transformateur), l'éclairage et les réseaux sont mis à disposition de la CCSA en l'état. La CCSA assurera la finition des travaux et ensuite l'entretien de cette voirie.

- La fin des travaux à réaliser : pose de caniveaux, finitions de chaussée, test des bouches à clefs après leur mise à niveau, mise à niveau des regards, 10 cm de GNT 0/31.5 seront à la charge de la CCSA. Dépenses qui seront comblées par les recettes provenant de la vente des deux lots qui reviendra à la CCSA.

Approbation des conditions financières et patrimoniales ci-dessus indiquées concernant le transfert des 3 zones d'activités suivantes : Zone Commerciale du Péage située à Lanobre, Zone d'Aménagement Concerté de Larnié à Lanobre (Terrains nus), Zone Artisanale Nord située à Ydes (Lots à vendre).

Extension des compétences et mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense

Approbation de la délibération N°078/2017 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2017 relative à la modification et mise à jour des statuts de la CCSA :

- transfert à la Communauté de Communes Sumène Artense les trois compétences suivantes :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- les voiries des zones d'activités,
- les voiries des équipements communautaires.

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, dans les conditions prévues à l'article L1211-7 du code de l'environnement (Compétence devenant obligatoire au 01/01/2018).

- validation du projet de statuts annexé à la présente délibération.

Certificat d'urbanisme Lachamp

Avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme déposé à Lachamp et à une demande de dérogation auprès de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Achat illuminations

Validation du devis de la société Distri Fêtes d'un montant de 192.00 € HT pour l'acquisition de deux lasers pour les illuminations de Noël, afin de mettre en valeur les travaux d'aménagement du bourg.

Acquisition de deux tentes de réception homologuées : devis de l'entreprise Interouge d'un montant de 2 730.00 € HT avec l'imputation de la facture en investissement au compte 2188 - opération 49.

Camping

Malgré les difficultés rencontrées dans la gestion du camping durant l'été 2017, avant une éventuelle fermeture du camping celui-ci sera maintenu ouvert durant l'été 2018 avec des réaménagements des entrées permettant de régler son accès.

EP Couchal

Accord sur les dispositions techniques et financières du projet de travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal d'un montant total HT de 960.30 €.

Achat lave-vaisselle pour la cantine : devis de la société EQUIP'FROID pour montant de 1 375.00 € HT.

Installation Boite à lire

La Communauté de Communes Sumène Artense propose aux communes la mise en place de Boites à lire : des points bibliothèques de rue. Le lecteur peut y déposer un livre qu'il a lu et en prendre un autre, transmis lui aussi par un amateur de lecteur. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, alliant des aspects écologiques, solidaires, culturels et économiques. Le comité de pilotage a décidé de donner un nom générique aux boites à lire du territoire : **L'Ivre-boîte**, qui sera complété et décliné sous différentes formes d'alcool de fruits. A Vebret, le nom retenu sera **Prune**. Tarif location des chapiteaux

Location par chapiteau (6 m x 12 m): **50.00 €** aux habitants de Vebret et **75.00 €** aux personnes extérieures. Les chapiteaux seront montés et démontés par les agents communaux (conditions de sécurité).

Reprise de concessions abandonnées

Reprise par la commune de quarante concessions de plus de trente ans d'existence et en état d'abandon dans le cimetière communal.

Concessions à reprendre :

13-14 Jean GALVAING - VIOLLE Couchal,	251-252 Germaine CHENAUD de Paris,
37-38 Antoine LADEVIS Lachamp,	253 Antoine ANTIGNAC d'Ussel,
50-51 Simon ALBESSARD Couchal,	270-271-272 G. COUDERC J. LOCHE Courtilles,
80-81 Jean BRETON Couchal,	278-279 VEYSSIER née SERVEYRE Verchalles
102 Pierre DUTHEUIL Cheyssac,	282-283 Pierre MONIER Cheyssac,
116 H. ESPINASSE BOBOUL Verchalles,	305-306 Adrien VAL Pontgibaud,
121-122-123 PEYTHIEU ESQUIROU bourg,	307-308 Henri GANNE Les Essards,
132-133 Hugues VIOLLE La Salvinie,	313 Gaston TOURNADRE Couchal,
139 Jean ESPINASSE Le Bouchet,	314 Maurice PRANGER Antignac,
140-141 Marie JOUVE Vve PRADAL Prunet,	321-322 Pierre Henry THALAMY bourg,
148 BOUDIAS ESPINASSE Verchalles,	344-345 Antoine JUILLARD du bourg,
165 Antoine ECHALIER, Cheyssac,	352 Albert TOURNADRE Rochefort,
172-173 Antoine VEYSSIER La Besseyre,	362-363 Anna LASSALLE Vve DEGRENON Serre,
181 Catherine FLORET Couchal,	372 Anna DITARD Vve FAUCHER Prunet,
186 Maria BRETON Couchal,	373 Maria BEYNAT Bort-les-Orgues,
196-197 Guillaume TRINIOL Le Bouchet,	375 Léonard TAGUET Ydes,
214-215 Antoine BOUDIAS Sumenat,	386 Lucien MARTIN Cheyssac,
226 Charles THALAMY bourg,	387 Émile ESPINASSE
236-237 Georges TYSSANDIER Couzan,	389 Camille MOURAIRE Courtilles
244-245 Charles BARTHALAS Cheyssac,	390 DEMAY Cheyssac

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 02 mars 2018 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice - Secrétaire de séance: Mme Valérie JUILLARD – (séance levée à 00h00).

Tous présents : sauf M. Dominique CHAVINIER procuration à M. Jérôme PICARD. Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2018 est approuvé.

Achat de matériel service technique

Validation du devis de Gedimat d'un montant de 1 079.11 € HT pour l'acquisition d'une perceuse/visseuse, d'un perforateur, d'un compresseur, de tournevis, d'un niveau et d'une scie à métaux pour le service technique.

Avenant n°1 à la convention de mutualisation du service assainissement

Le service technique de la Communauté de Communes Sumène Artense qui, depuis la délibération du 18 février 2012, procède à l'entretien des stations d'épuration de Vebret à raison de 45 minutes par semaine disposera désormais d'une heure d'entretien par semaine.

Compte administratif 2017 - Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	73 357.51				73 357.51	
Opérations exercice	19 296.22	105 502.48	30 518.77	32 335.38	49 814.99	137 837.86
Total	92 653.73	105 502.48	30 518.77	32 335.38	123 172.50	137 837.86
Résultat de clôture		12 848.75		1 816.61		14 665.36
Restes à réaliser						
Total cumulé		12 848.75		1 816.61		14 665.36
Résultat définitif		12 848.75		1 816.61		14 665.36

Compte administratif 2017 - Commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 786.14		295 886.91		299 673.05
Opérations exercice	979 067.38	836 343.98	322 779.02	545 142.15	1 301 846.40	1 381 486.13
Total	979 067.38	840 130.12	322 779.02	841 029.06	1 301 846.40	1 681 159.18
Résultat de clôture	138 937.26			518 250.04		379 312.78
Restes à réaliser	103 563.65	158 964.40			103 563.65	158 964.40
Total cumulé	242 500.91	158 964.40		518 250.04	103 563.65	538 277.18
Résultat définitif	83 536.51			518 250.04		434 713.53

Subvention exceptionnelle - Association Les Diabes Bleus

Subvention exceptionnelle de 1 000.00 € à l'Amicale des Diabes Bleus qui fête ses 40 ans en 2018.

Modification contrat de travail

Modification d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour un agent ayant plus de 6 années d'ancienneté sur son poste.

Achat de plaques

Accord pour apposer une plaque sur la maison de la Totte reprenant l'ensemble des financeurs et une plaque au nom de la Famille Mouty.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 23 mars 2018 (à 20 h)

Président : MEUNIER Fabrice - Secrétaire de séance: Mme Huguette TOURAILLE – (séance levée à 01h00).
Tous présents : sauf M. Alexandre FORESTIER procuration à M. Jérôme PICARD. Toutes les décisions (sauf indication) ont été prises à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 mars 2018 est approuvé.

Budget Commune 2018 d'un montant de 1 510 195.84 € en dépenses et 1 986 395.97 € en recettes.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **956 169.53 €**.

Principaux postes de dépenses	Principaux postes de recettes
- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voirie, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : 102 150.00 €	- Produits des services, ventes divers et remb. de personnel : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetièrre, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : 46 850.00 €
- Atténuations de produits : 9 154.00 €	- Impôts et taxes : contributions directes : 296 235.00 €
- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : 151 750.00 €	- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : 154 371.00 €
- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : 57 700.00 €	- Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : 26 000.00 €
- Charges financières : intérêts d'emprunt : 2 500.00 €	- Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 434 713.53 €
- Charges exceptionnelles : 300.00 €	
- Opération ordre de transfert : 6 577.06 €	
- Dépenses imprévues : réserve 10 000.00 €	
- Virement à la section d'investissement : 616 038.47 €	

Section d'investissements d'un montant de **554 026.31 €** en dépenses et **1 030 226.44 €** en recettes.

Principaux programmes d'investissements	Recettes d'investissement
- Aménagement du bourg : 63 881.17 €	- Virement de la section de fonctionnement : 616 038.47 €
- Travaux église vitraux : 2 700.00 €	- FCTVA : remboursement TVA 2017 : 120 000.00 €
- Acquisition véhicule : 17 350.00 €	- Excédent de fonctionnement capitalisé : 83 536.51 €
- Maison Mouty/Rispal création de deux appartements : 14 353.88 €	- Subvention Aménagement du bourg - Tranche 1 : 52 930.00 €
- Eco-quartier Chavaroche : 10 000.00 €	- Produits de cessions immobilisations : 2 300.00 €
- Salle polyvalente : 129 560.00 €	- Opération ordre transfert entre sections : 6 577.06 €
- Voiries diverses : 80 000.00 €	- Emprunts et cautions : 1 000.00 €
- Cimetière : 10 000.00 €	- Subventions Travaux église : 1 936.00 €
- Acquisition Mobilier Matériel : 5 000.00 €	- Subvention Salle polyvalente : 41 810.00 €
- Bâtiments communaux : 19 540.00 €	- Subventions création deux appartements : 101 157.02 €
- Travaux voiries à Sumenat : 31 000.00 €	- Subventions réseaux Wifi : 2 941.38 €
- Adressage : 10 000.00 €	
- Dépenses imprévues : 10 000.00 €	
- Emprunt : (Capital – Emprunts) 11 704.00 €	
- Solde d'exécution reporté : 138 937.26 €	

Budget Assainissement 2018 d'un montant de 77 042.32 €.

Section d'exploitation elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **36 880.61 €**

Dépenses		Recettes	
- Fournitures non stockables (eau, énergie) :	4 000.00 €	- Redevances assainissement :	13 000.00 €
- Personnels et entretien extérieurs au service :	1 500.00 €	- Redevance modernisation des réseaux :	2 500.00 €
- Charges financières :	1 467.65 €	- Subvention d'exploitation :	3 000.00 €
- Reversement des taxes aux agences de l'eau :	2 500.00 €	- Opération ordre de transfert entre section :	16 564.00 €
- Amortissement réseaux :	19 145.00 €	- Résultat reporté	1 816.61 €
- Virement de la section d'investissement :	8 167.96 €		

Section d'investissement elle s'équilibre en dépenses et recettes à **40 161.71 €**

Dépenses		Recettes	
- Eco-quartier Chavaroché :	17 397.71 €	- Solde d'exécution reporté :	12 848.75 €
- Emprunts :	6 200.00 €	- Amortissement réseau :	19 145.00 €
- Opération d'ordre transfert entre sections :	16 564.00 €	- Virement de la section d'exploitation :	8 167.96 €

Maintien des taux de la fiscalité 2018

Taxe d'habitation	12.47 %	Taxe foncière bâti	17.31 %	Taxe foncière non bâti	99.08 %
--------------------------	----------------	---------------------------	----------------	-------------------------------	----------------

Subventions aux associations 2018

Association de chasse de Vebret	200.00 €	Association Sportive VEBRET-YDES	1 000.00 €
Groupement vulgarisation agricole Saignes	50.00 €	ADMR Saignes	100.00 €
Comité d'animations et de loisirs	3 000.00 €	École de Foot Sumène Artense	400.00 €
Amicale des parents d'élèves	700.00 €	Caval'Canta	100.00 €
Amicale des Diables Bleus	1 000.00 €	Association Donneurs de Sang Ydes	100.00 €
Comité FNACA Ydes	200.00 €	Association Nos Enfants envolés du Cantal	50.00 €
Œuvres diverses	1 100.00 €		

EP suite aménagement BT Poste Sumenat

Accord sur les dispositions techniques et financières du projet de travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal d'un montant total de 2 618.61 €.

Enfouissement du réseau téléphonique sur poste Sumenat

Accord sur les dispositions techniques et financières du projet de travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal d'un montant total de 3 934.14 €.

Déclassement VC n°18 Sumenat - Suite à échange

Déclassement de la parcelle ZP 71 à Sumenat du domaine public communal.

Classement VC n°18 Sumenat - Échange

Classement de la parcelle ZP 70 appartenant à la Commune de Vebret dans le domaine public et incorporée à la voirie communale n°18 Sumenat,

Travaux de voiries Sumenat

Validation du devis de l'entreprise RMCL d'un montant de **21 681.00€ HT** pour la réfection de la voirie à Sumenat

Travaux de voiries - Couzan

Validation du devis de l'Entreprise RMCL pour la réfection de la voirie de Couzan avec une solution enduits pour un montant de **71 345.50 € H.T.**

Forages - Commune de Vebret

Monsieur le Maire a ouvert le débat sur les forages effectués sur la Commune de Vebret, à l'initiative du Syndicat Intercommunal des Eaux du Canton de Bort-les-Orgues.

Il s'est référé à la réunion d'information tenue à la salle des Fêtes de Vebret le 5 mars 2018, à laquelle il a assisté et où étaient également présents à titre personnel, plusieurs membres du Conseil Municipal.

Le projet dans le cadre duquel ont été effectués ces forages, concerne l'alimentation en eau potable des Communes du Plateau Bortois et de Bort-les-Orgues.

Il n'affecte directement que des propriétés privées. La Commune de Vebret n'est pas partie prenante dans ce projet et ne sera pas appelée à prendre position dans le cadre de celui-ci.

Néanmoins, il a un impact très important sur la Commune, ce qui justifie que le Conseil Municipal en délibère et fasse connaître ses observations.

Le projet est arrivé au stade final sans concertation ni même information à l'égard des personnes concernées, qui en ont découvert tardivement l'ampleur et les conséquences.

Il se déploie pour le périmètre de protection rapprochée sur plusieurs dizaines d'hectares des meilleurs terrains agricoles de la Commune et sur environ cent hectares avec le périmètre éloigné.

C'est une part importante de la Vallée de la Sumène qui est affectée, alors qu'il s'agit de la partie la plus dynamique de la Commune, englobant le village de Couchal jusqu'aux abords des installations de la RMCL en jouxtant le village de Vebret et allant jusqu'à ceux de Champassis et de Courtilles de part et d'autre de la Sumène.

Par son ampleur et la lourdeur de ses conséquences, ce projet aurait certainement dû en amont faire l'objet d'une importante étude d'impact, afin d'en rechercher les conséquences et d'en limiter les inconvénients. Cela aurait été d'autant plus utile que ses initiateurs ne paraissent pas en avoir eu conscience, leur première préoccupation ayant semble-t-il été la recherche foncière.

A ces regrets concernant la méthode, s'ajoutent les interrogations et inquiétudes créées par ce projet.

La Commune de Vebret fait partie du Syndicat du Font Marilhou. Ses ressources en eau se trouvent sur le territoire de celui-ci. Les collectivités à l'origine du projet en sont éloignées. Là aussi une concertation pour la recherche et l'exploitation de ces ressources en eau pouvait être utile.

La Commune de Vebret ne peut qu'être inquiète des contraintes qui vont peser directement (station d'épuration, cimetière, stade, etc...) et indirectement sur le secteur concerné et par là même le rendre beaucoup moins attractif. Elles seront même ponctuellement tout à fait dissuasives. Au-delà de la situation actuelle, c'est également l'avenir qui est en cause. C'est d'autant plus regrettable que cela est sans contrepartie d'aucune sorte. La Commune ne peut évidemment pas se désintéresser des préjudices qui seront subis à titre individuel.

Au premier rang se situent bien sûr les agriculteurs qui ont tous de nombreuses années d'activité devant eux, pendant lesquelles ils subiront les contraintes et charges qui seront également celles de leurs successeurs. Il n'est pas sûr que la Chambre d'Agriculture qui est intervenue, ait apprécié l'ensemble des conséquences.

La situation des autres personnes touchées par le projet est encore plus défavorable, puisque les inconvénients qu'ils subissent n'ont pas fait l'objet du moindre inventaire.

Le Conseil municipal demande donc que ses observations soient transmises aux initiateurs du projet et fassent l'objet d'un examen approfondi et de la meilleure compréhension de leur part.

Classement des parcelles ZM 113 - 124 - 128 le bourg en voirie communale

Les parcelles de terrain ZM 113, ZM 124 et ZM 128 situées dans le bourg qui correspondent à la voirie desservant le lotissement ne sont pas classées comme voiries communales. Décision d'incorporer ces parcelles à la voirie communale du bourg.

Acquisition de la parcelle ZK 9 - Les Champagnadoux

la parcelle de terrain ZK 9 d'une contenance de 590 m² située dans le hameau Les Champagnadoux et qui correspond à la voirie desservant le lotissement est toujours une propriété privée. Après accord du propriétaire, vu le prix entendu entre les parties soit l'euro symbolique il est décidé de procéder au classement de cet immeuble dans le domaine public communal.

Classement de la parcelle ZK 9 Les Champagnadoux en voirie communale

Classement de la parcelle ZK 9 Les Champagnadoux dans le domaine public communal et de l'incorporer à la voirie communale du hameau Les Champagnadoux,

Arbres sur terrain communal - Verchalles

Validation du devis de l'entreprise Guy Moulrier d'un montant de 120.00 € HT pour l'abattage de deux arbres situés sur un terrain communal à Verchalles menaçant un garage.

Travaux réalisés



Nouveaux aménagements à l'entrée du camping



Rénovation de la voirie à Couzan



LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Le 15 juin 2018, l'Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Vebret a été dissoute.

M. Jean-Pierre MALBEC son président a souhaité en accord avec les membres que le solde du compte se l'association soit redistribué entre la FNACA de Ydes, la Commune et l'Ecole de Vebret.

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

Après une brillante saison 2016/2017 ponctuée par une accession en Départementale 3 et en étant finaliste malheureux en Coupe BARRES, l' ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES a repris la saison 2017/2018 avec un effectif de 43 joueurs pour 2 équipes seniors engagées avec, en nouveauté, la création d' une équipe féminine senior de 14 licenciées, un arbitre , 16 dirigeants et dirigeantes, et 51 licences jeunes dans l' Ecole de Foot Sumène Artense.

Promue, l'équipe 1, sous la direction de Camille LEYMONIE, a effectué une saison satisfaisante et conforme à l'objectif qui était le maintien. Elle termine 5e de son championnat. L'équipe 2, dirigée par Aurélien DEVEZE, termine 7e sur 9 équipes en Départementale 5. Elle a alterné le bon et le mauvais, avec notamment de lourdes défaites à l'extérieur et même un forfait. L'équipe féminine a évolué dans le championnat du cantal à 8. Pratiquement toutes débutantes, le début de saison a été compliqué mais les filles ne se sont pas découragées et après la trêve avec l'aide d' HERVE VIGIER renforçant le travail de Flore THIBOUT, de nets progrès se sont fait sentir.

Le club, malgré des charges importantes, a pu équilibrer son budget grâce aux subventions des 2 municipalités mais aussi grâce à la vente des calendriers, une soirée dansante en collaboration avec l'école de foot et l'organisation d'un quart de finale de Coupe du Cantal. Il a régné tout au long de la saison une bonne ambiance entre joueurs, dirigeants et sympathisants.



Assemblée générale 2018

Après 4 années en tant qu'entraîneur-joueur, Camille LEYMONIE auteur d'un excellent travail a finalement migré sous d'autres cieux. Hervé VIGIER sera donc seul aux commandes sur le banc pour cette nouvelle saison. Il pourra donc compter sur six arrivées et trois retours de blessure longue durée et sans aucun autre départ.

L'objectif sera donc pour les 2 équipes de jouer le haut du tableau.

Jean BARBET et François LAURENT s'occuperont de l'équipe réserve.

Pascal JUILLARD reste l'arbitre du club.

Un changement de bureau a eu lieu :

Après 8 ans de bons et loyaux services, président depuis le début de la fusion, Nicolas PONS a décidé de prendre du recul (il l'avait annoncé il y a un an). Trésorière depuis 2 ans, Hélène DELPRAT avait elle aussi annoncé son départ.

Le club les a remerciés pour tout leur dévouement en leur offrant un cadeau lors de l'ASSEMBLEE GENERALE.

Le nouveau bureau est le suivant:

- Présidents : Eric GUILBAUD et Sébastien GREGOIRE
- Secrétaire : Didier BARBAT
- Secrétaire Adjointe : Pauline ESCARBASSIERE
- Trésorière : Anne VECHAMBRE
- Trésorière Adjointe : Maryse TOURNADRE

L'équipe dirigeante comportera une dizaine d'autres personnes dont 2 nouveaux.

COMITÉ D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE VEBRET

Suite à l'assemblée générale du 3 novembre 2017 le bureau :

Présidence : Poigneau Annick
Vice-présidence : Chabrier Nicolas
Trésorière : Ginestière Sandrine
Vice-trésorière : Poigneau Mylène
Secrétaire : Mozziconacci Alexandrine

Les membres actifs sont : Poigneau Patrick, Chabrier Stéphane, Lemmet Benjamin, Coudert Alain, Bonheure Alban, Poigneau Anthony, Poigneau Noémie et Cout Mathilde.

Nous tenons à remercier Robert Béatrice et Wlodarezwck Geoffrey pour leurs dévouements au sein de l'association.



Nos activités

Le dimanche 3 décembre a eu lieu notre traditionnel Marché de Noël qui a remporté un vrai succès. *(un aperçu ci-contre)*

Le samedi 27 Janvier a eu lieu en soirée une quine avec une grande participation.

Le samedi 24 Mars a réuni les beloteurs de la région.

Comme chaque année notre traditionnelle **fête du village** aura lieu les **4 et 5 août** sur la place du village.

PROGRAMME DE LA FETE 2018

Samedi 04 AOÛT

Dans la matinée: Vente de pain, tarte et pizza cuits au four du village

Vide grenier

Après-midi: Pétanque à partir de 14h de nombreux lots à gagner

Dans la soirée le comité vous servira un repas dansant pour seulement 10€

Truffade, saucisse et un pâté aux pommes

La soirée finira par un bal animé par MAXXIMUN



(au four en 2017)

Dimanche 05 AOÛT

- 11H Messe suivi d'un dépôt de gerbe
- 12h Apéritif
- 15h Grand spectacle de **moto** avec **Urban trial Show**
- 20h **Repas auvergnat**: Chou farci tarte aux myrtilles 10 €
- 21h **Bal musette** avec "GAIETE MUSETTE" Gratuit
- 22h30 Retraite aux flambeaux
- 23h **Grand feu d'artifice**

Réservation ou d'autres informations au 04 71 40 23 17.

On vous attend nombreux

La Présidente Poigneau Annick

ASSOCIATION DES DIABLES BLEUS SUMENE-ARTENSE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2018

L'amicale des Diables Bleus Sumène Artense a tenu son assemblée générale à Champs-sur-Tarentaise. Le Président Maurice Lemmet a ouvert la séance après la minute de silence pour les chasseurs disparus. Une quinzaine d'adhérents étaient présents ainsi que Daniel Chevaleyre, et Bernard Avez, Président Régional.

Les effectifs sont toujours en baisse mais l'esprit chasseur est toujours présent.

Après un rappel des activités en 2017 : Sidi Brahim le 15 octobre à Saignes, la journée détente début août à Vebret avec la cuisson du pain, la sortie du fanion aux manifestations de Sidi Brahim des Amicales d'Auvergne voire Lozère et Corrèze.

Pour 2018, l'Amicale fêtera son quarantième anniversaire le dimanche 8 juillet à Vebret. En effet, l'Amicale fut créée par Raymond Vechambre et Marius Chanoni le 10 juin 1978.



Assemblée Générale du 28 janvier 2018

La journée détente début août à Vebret est un moment d'échanges et de convivialité.

Avant la constitution du nouveau bureau un hommage a été rendu à Gilbert Rathgeber trésorier et à son épouse Mallet qui pendant de nombreuses années ont épaulé le secrétaire dans les taches informatiques et de communications.

Le nouveau bureau constitué :

Maurice Lemmet – Président,
René Moins – Vice-Président,
Jean-Pierre Boutal, Vice-Président,
Henry Ginon – Secrétaire,
Gilbert Heurtaux, Trésorier,
Alain Dumas, Commissaire aux Comptes,
Marcel Charbonne], Porte fanion.

Un vin d'honneur fut servi par l'Amicale, suivi d'un repas au Saint Remi à Champs dans une ambiance très chaleureuse.

Les croix du Cantal ... et de Vebret

DEFINITIONS

Le mot croix vient « *du latin classique « cruce[m] », accusatif de « crux, crucis »*, *croix, gibet* » (Dictionnaire de l'Académie française). Le gibet était en effet, chez les Anciens, formé d'un poteau généralement coupé par une traverse, et c'est sur une croix que Jésus-Christ fut cloué au terme de la Passion. **La croix, ainsi assimilée à la religion chrétienne**, même si cela se fit tardivement (le culte de la Croix s'épanouit à partir du IV^e siècle, après l'«invention» de la vraie croix par la mère de l'empereur Constantin), et même si elle a connu différentes autres significations symboliques dans d'autres, **fut reprise sous d'innombrables formes plus ou moins visibles.**

LES CROIX DANS LE MASSIF-CENTRAL

L'étude Croix du Massif Central, de Jacques Baudoin, publiée en 2000 (Ed. Créer-, Nonette), aboutit à plus de 1200 croix monumentales et à un classement en **sept grands groupes** « *les croix de christianisation, les croix du culte des morts, les croix de processions, les croix de pèlerinages, les croix de bornage, les croix de justice, et les croix de missions* ».

Pierre Moulier, dans *Croix de Haute-Auvergne* (Créer, Nonette, 2003, pp. 5 et 6), **évalue le nombre de croix dans le seul Cantal à quelques 3000** (soit une moyenne **de 14 par commune**, mais avec une distribution très inégale). Et cela sans **prendre en compte les nombreuses croix de petite dimension, et le plus souvent sans ornement**, qui ont été érigées en Haute-Auvergne non seulement au-dessus des clochers, mais également des maisons d'habitation et même des granges, visant à leur apporter la protection divine (une croix peut également être gravée sur le linteau de la porte). P. Moulier recense dans son ouvrage près de 700 croix sur les 3000 évaluées, et en distingue douze catégories principales : « **croix de menhir, de chemin, de carrefour, croix sur la voie des morts, croix de procession, de bornage, de village, de cimetière, croix des ponts, des sommets, des fontaines et des sources, enfin croix mémoriales** ».

CATEGORIES DE CROIX

1. Croix de menhir : la toponymie de certains lieux, composée de « pierre » ou « peyre », atteste de l'usage qui avait souvent été fait d'utiliser des mégalithes, notamment comme objets de culte, dont la christianisation a pu se faire assez simplement en les surmontant d'une croix. Le meilleur exemple nous en est donné à Sériers, avec la « Croix-grosse ». (*ci-contre*)



2. Croix de chemin : elles attestent la chrétienté du lieu et apportent leur-protection au voyageur. Les plus anciennes encore visibles dans le département sont considérées comme datant du XII^e ou du XIII^e siècle à Chaussenac, Saint-Christophe-les-Gorges et Tourniac. Il en existe de toutes simples en bois.

3. Croix de carrefour : constituant un repère, fort utile par temps de neige ou de brouillard, elles sont souvent plus élevées que les autres, mais pas toujours.

4. Croix sur la voie des morts : elles sont accompagnées de dalles-reposoirs permettant aux porteurs des cercueils de reprendre leur souffle, comme par exemple à Salsignac (Antignac)- Plusieurs lieux-dits concernés ont même pris le nom de « La Pause ».



Croix avec dalle reposoir de Salsignac

5. Croix de procession (et de mission) : des croix ont été placées à des endroits choisis pour apporter de bonnes récoltes aux terres les entourant, après prières et bénédiction. En plus de cette étape des rogations, incontournable en milieu rural, différentes fêtes générales ou locales donnaient lieu à des processions, que ce soit à la campagne ou en ville, en partant d'une croix ou en y faisant étape. Certaines processions de jubilé donnaient même l'occasion d'ériger une croix. Des missions parcourant les villages au XIXe siècle y ont implanté des croix, souvent près des églises, et portant en général la mention de la mission et de l'année ; ces missions s'inscrivaient dans un mouvement qui s'était développé au XVIIe siècle, pour ranimer la ferveur du Catholicisme après l'édit de Nantes, avec les Lazaristes, les Oratoriens et les jésuites, et qui impliquait le village concerné sur une période relativement longue, pendant les mois d'hiver rendant la population plus disponible. Cette tradition avait été reprise à la Restauration.



Croix de Montpigot



Croix de Champassis

A Montpigot au sommet du "Pé", à 538 mètres d'altitude, se dresse la croix qui fut faite en 1963 et bénie le 10 septembre de la même année. Cette croix remplace l'ancienne qui datait des "Missions" de 1890.

Toutes les croix en bois sont des croix de "Mission", on en trouve au Béal, à Couzan "la croz del telh" sur le "couderc" jadis entourée de deux tilleuls aujourd'hui disparus, d'où son nom. Il y en avait une à Couchal (sur le coudert devant le garage). La dernière "Mission" a eu lieu en 1969.

Dans les temps anciens, lors des étés pluvieux, la croix de Montpigot était très sollicitée. Des processions étaient organisées pour implorer le retour du soleil et sauver les récoltes. Par contre en période de sécheresse, la procession se dirigeait vers Champassis auprès d'une source qui devait faire venir la pluie.

6. Croix de bornage (et de justice) : la croix des trois évêques, au point de jonction des évêchés de St-Flour, Mende et Rodez, témoigne de ce souci, répandu à tous les niveaux de la Société, de marquer officiellement son territoire. Les croix de seigneuries portaient parfois l'écu peint du seigneur, comme par exemple celle de Ribeyrolles (St-Hippolyte), et la croix de La Planoune porte même les armes des abbés de Féniers sculptées. Des croix marquaient également les entrées de bourgs, notamment lorsqu'il s'agissait d'une sauveté. L'enchevêtrement des juridictions, d'autant plus compliqué en Haute-Auvergne que s'y côtoient droit écrit et droit coutumier, pouvait justifier l'implantation de croix concernant ce type de limites. Mais il n'y a pas été recensé, contrairement à d'autres régions, des croix portant par exemple une main symbolisant la justice- La croix dite « de Saint-Louis », à Barriac, semble pourtant témoigner d'un lien avec la justice, et l'on a connaissance de croix disparues qui étaient placées à l'endroit où se rendait la justice (le Mallus, près d'Aurillac), ou à l'endroit des exécutions (Ruynes).

7. Croix de village : des croix, érigées aux entrées des villages, en marquaient la limite, sous la forme de portes symboliques, tout en apportant la protection divine au village (et, dans le cas des sauvetés, à ceux qui s'y réfugiaient) ; une croix ornait la ou les places du village, veillant parfois sur les transactions (« croix de la dîme » à Madic, Sériers et Chalinargues) ; et une croix jouxtait souvent l'église, soit parce que la place de l'église était la seule du village, soit parce que s'y trouvait alors le cimetière.



Croix de la dîme à Madic



Croix de Courtilles



Croix de La Besseyre

8. Croix des ponts : les croix ornant les ponts sont devenues plus rares qu'elles l'étaient, souvent en raison de leur agrandissement ; elles répondaient là encore souvent à la fois à un besoin de marquer un changement de circonscription et à un besoin de protection.

9. Croix des sommets : il s'en trouvait sur la quasi-totalité des sommets, marquant la volonté de christianiser les terres qu'ils dominaient. La croix du Mont-Journal, auprès de la chaire de saint Mary, en est la plus éclatante illustration. Nombre de ces croix étaient en bois et d'une taille telle qu'elles pouvaient être vues de loin- Quelques calvaires, en bois comme à l'Usclade, ou en pierre comme à Ussel, sont placés sur des buttes voulant rappeler le Golgotha.

10. Croix de cimetière :

la translation de la plupart des cimetières entre les textes de 1776 (pour les villes) et de 1804 (pour les campagnes) et le début du XXe siècle, a entraîné soit le déplacement des croix de ces cimetières soit l'érection de nouvelles croix (quand il n'y a pas eu réemploi d'une croix existant à proximité ou sur place). Pour les tombes, qu'elles soient dans les églises (et pas seulement dans la ou les chapelles seigneuriales, car il y en avait bien d'autres dans le reste de l'église...), la première christianisation « a consisté à graver de petites croix sur les couvercles des sarcophages. Plus tard, les pierres tombales affleurèrent et furent timbrées de grandes croix gravées ou sculptées en faible relief. Aucune croix ne s'élevait sur les tombes, et les dalles ne dépassaient guère le niveau du sol. » (P. Moutier, Croix de Haute-Auvergne, p. 16). Les croix dominant individuellement les tombes ne seront érigées que tardivement.



Provenant du cimetière qui entourait autrefois l'église la croix transférée à l'entrée de la Place de la Forge (en granite ou en trachyte) est losangée et à fût prismatique. L'iconographie est traditionnelle : le Christ à l'avant est accompagné de Marie et saint Jean ou de Marie et Marie-Madeleine, Sur le revers des croix de Vebret, la Vierge à l'Enfant est cernée par trois anges dont un est fracturé



La croix centrale du cimetière a été achetée à Bort les Orgues lors de la création du nouveau cimetière au début du 20^{ème} siècle

La croix en pierre sur la "place" de Couchal était, avant 1890, devant l'église à l'emplacement de la croix bretonne actuelle.



elle fut transférée une première fois derrière l'Église, puis en 1925, l'abbé Sanson, curé de l'époque, la fit transporter à Couchal. (ce transfert n'a pas été sans soulever les protestations de quelques notables de VEBRET).

11. Croix des sources et des fontaines : l'eau, source de vie, ne pouvait pas ne pas être placée sous la protection divine et nombre de sources ont porté et portent encore, pour certaines, une croix. D'autant plus lorsqu'elles font l'objet d'un culte célèbre comme celui de la Font-Sainte.

12. Croix mémoriales : le souvenir- qui s'y attache relève souvent d'une tradition orale ayant tendance à disparaître, mais l'on sait que les croix de saint Roch se rapportent à la peste et que celles portant une date quand ce n'est pas un nom évocateur (par exemple : croix « des jumeaux » aux Ternes) veulent garder la mémoire d'un autre événement que leur simple érection : mission, drame, grâce, miracle...

La croix bretonne à côté du monument aux morts a été sculptée dans les ateliers Yves Hernot fin XIX^{ème} siècle à Lannion (22) : elle a ainsi accompagné Mme du Fresne de Kerlan lorsque celle-ci est devenue baronne de Couzan.



Bibliographie : Fiche n° 17 « Les croix du Cantal », réalisée en 2010 par Yves de Tessières et publiée avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour Vieilles Maisons Françaises du Cantal - Château de La Borie - 15380 Saint-Vincent-de-Salers.

Textes de Jean Tounadre et sur culture.gouv.fr/culture/inventai/itiinv/saigne/croi.htm

Denis Letemplier

JEUX

Mots croisés grille n°45 (de C. & D. Letemplier)

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													
IX													
X													

Vertical :

- 1 – Hydromel breton
- 2 – Accord de ménestrel – Combattons la mauvaise mais gardons la bonne !
- 3 – Docteur sans patient – Bougé
- 4 – Encouragement à partir – Polluées
- 5 – Grande durée – Avant le spectacle dans la rue ou à la fin dans l’arène
- 6 – Fait du reggae – Choisi
- 7 – Lettres explosives – Avec son plein, c’est volontairement – Résultat de tests
- 8 – Celui de la CCSA est à Champs-sur-Tarentaine – A besoin d’interprètes – sport de glisse amusant ?
- 9 – A Vebret il est au bout du Champ Murat – Au bout du bec
- 10 – Celui de Grand-mère est à base naturelle
- 11 – Entre deux âges – Bœuf bossu
- 12 – Coulés, comme la confiture
- 13 – Indique la matière - outré

Horizontal :

- I – Les Templiers faisaient-ils une halte dans cette cité avant d’arriver à Courtilles ?
- II – Renversant – Jardin disparu
- III – Accompagne une passe – Levant – Les Français préfèrent qu’il soit à Londres
- IV – Au niveau trois – Plus à sa place – Axe sur une carte
- V – Ce quartier nous a donné trois édiles de suite
- VI – Première syllabe du prénom de la 3^{ème} adjointe – Unité de pression – Sculpteur sur l’Arc de Triomphe de l’Étoile – base d’accord
- VII – Dont elle ne peut sortir – Individu que les anciens peuvent associer à Puce.
- VIII – Qui s’applique au système nerveux – Transmission des parents
- IX – Le rôle de l’école est que l’élève le soit – Charpente pour bateau
- X – Travail du maçon avant les fondations - contenue

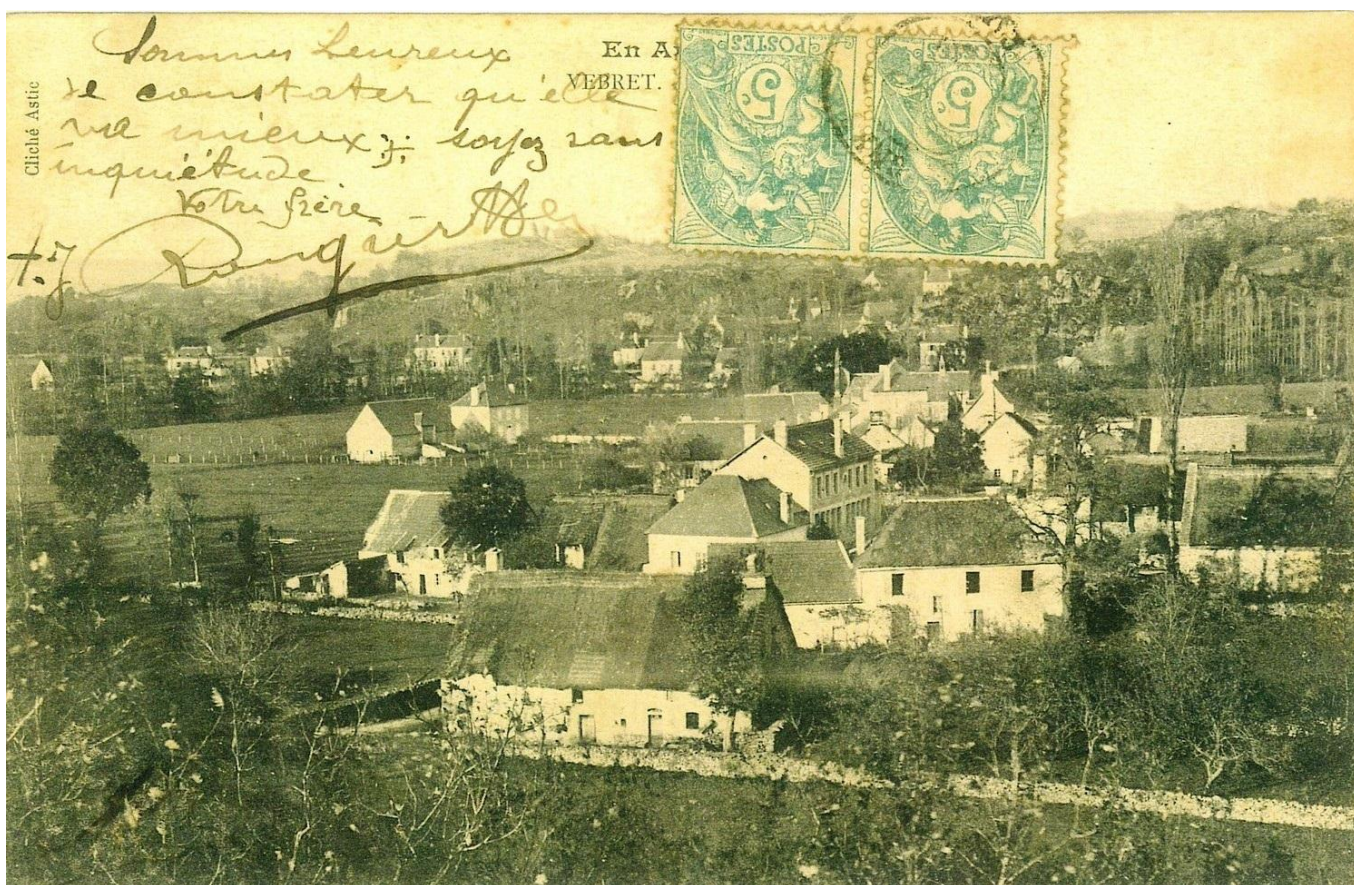
SUDOKU : proposé par Claude Bonnot de Champassis. (Solution dans le prochain bulletin)

Grille 45

6					8	1	7	
	7						5	2
		2		1				9
7			2				8	
		8				2		
	9				5			6
5				8		7		
9	2						1	
	4	7	1					5

Solution de la grille sudoku 44 du bulletin précédent

6	9	4	5	7	2	8	1	3
5	8	1	6	3	4	2	7	9
2	3	7	8	1	9	4	5	6
3	5	2	7	8	1	6	9	4
7	4	6	9	2	5	3	8	1
9	1	8	4	6	3	7	2	5
8	7	3	1	9	6	5	4	2
4	2	9	3	5	7	1	6	8
1	6	5	2	4	8	9	3	7



Le bourg de Vebret vers 1905

VEBRET EN FETE

04 et 05 AOUT 2018

SAMEDI 04 AOUT

8h : VENTE DE PAIN, PIZZAS et TARTES cuits au four du village
VENTE DE TRIPES ET POMMES DE TERRE
VIDE GRENIER



14h : CONCOURS DE PETANQUE (*Inscription : 10€, lots 80€, 60€, 40€, bouteilles de Ricard, bouteilles de Salers, bouteilles de muscat.*)

20h : REPAS DANSANT

ADULTES 12€ : Melon, Truffade saucisse, fromage, pâté au pomme, café, vin non compris

ENFANT :6€

RESERVATIONS jusqu'au Jeudi 2 Août : 04 71 40 23 17

22H30 : BAL gratuit animé par « MAXXIMUN »



DIMANCHE 05 AOUT

11h : MESSE suivi DU DEPOT DE GERBE au MONUMENT

12h : APERITIF offert par la municipalité

15h : GRAND SPECTACLE DE MOTO avec « URBAN TRIAL SHOW »



20h : REPAS AUVERGNAT : Chou farci, salade fromage, tarte au myrtille, café

Réservation au **06/88/72/22/70** **Repas 10€**

21h : BAL MUSETTE animé par « GAITE MUSETTE »



22h30 : RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23h : FEU D'ARTIFICE à l'église



PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA FETE ATTRACTION FORAINE
(machines à sous, manèges rond et pêches aux canards)

IPNS